



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Rejet du Règlement 290-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021

Je, Carl Brochu, fais l'annonce des éléments suivants aux contribuables concernant le Règlement 290-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 :

- L'avis de motion a été adopté le **4 mars 2024** ;
- Le premier projet du Règlement #290-2024 a été adopté le **4 mars 2024** par la résolution 38-03-2024 ;
- Une assemblée publique d'information s'est tenue le **8 avril 2024** ;
- Le second projet du Règlement #290-2024 a été adopté **8 avril 2024** par la résolution 58-04-2024 ;
- Les résultats de la demande d'approbation référendaire ont été transmis au Conseil municipal le **1^{er} juillet 2024** ;
- Le Conseil municipal a décidé de mener un référendum portant sur le projet de règlement 290-2024 dans les zones 100-A, 11-M et 140-Ha par la résolution 110-07-2024, adoptée le **1^{er} juillet 2024** ;
- Le recensement des votes a été publié officiellement le **3 septembre 2024** et celui-ci donne la majorité à la faveur de la réponse **négative**.

En conséquence, le Règlement 290-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 est rejeté et ne peut entrer en vigueur.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 9 septembre 2024

Carl Brochu, greffier-trésorier